L'éducation en institution est très coûteuse et elle ne touche qu'une minorité de la population ayant besoin d'une aide éducative. En développant le projet familial, 10 fois plus d'enfants pourraient bénéficier de cette aide et être pris en charge par du personnel qualifié.

Mais pour certains enfants, il est impossible, de les maintenir chez leurs parents: C'est le cas des enfants réfugiés non-accompagnés. Ce problème existe depuis un certain nombre d'années en Allemagne et depuis peu dans beaucoup d'autres pays européens qui acceptent des enfants réfugiés venant de l'ex-Yougoslavie.

Heide KALLERT et Clemens BACHERL (D) de l'université de Frankfurt/Main ont analysé la situation des enfants réfugiés non-accompagnés et des enfants de migrants vivant dans des institutions en Allemagne. On constate que le nombre total d'enfants en placement se trouve en baisse constante tandis que le taux d'enfants étrangers (migrants et réfugiés) parmi cette population augmente (une évolution qui doit être semblable dans beaucoup d'autres pays). Cette progression est encore plus nette, si on ne considère que les enfants placés par la "Fürsorge", l'équivalent du tribunal de la jeunesse.

Le problème des enfants étrangers avec la multitude des aspects politiques et culturels qu'entraîne leur placement est ignoré par les statistiques officielles et dans la littérature spécialisée.

Un problème particulier est celui des enfants réfugiés non-accompagnés par leurs parents. Comme leur statut politique et la durée de leur séjour en Allemagne ne sont pas claires, une discussion s'est engagée autour du problème s'il faut - ou non - regrouper ces enfants dans des institutions mono-ethniques ou mixtes. L'étude de KALLERT et BACHERL montre que les enfants étrangers qui vivent dans des institutions ont besoin à la fois de faire connaissance avec la culture du pays d'accueil mais aussi de garder le contact avec leur culture d'origine. Actuellement, on néglige trop le dernier aspect chez les enfants d'immigrés tandis qu'on lui donne trop d'importance dans le cas des enfants réfugiés.

Mas hélas, pour des gens comme les tueurs de Mölln, ces nuances n'entrent guère en compte, lorsqu'ils choisissent leurs victimes.

2. La recherche dans le domaine du handicap

A mon avis, la recherche dans le domaine du handicap doit porter sur deux domaines bien distincts: Le côté psycho-pédagogique et social d'une part, le domaine médical et technologique d'autre part. Lorsque j'ai cherché des intervenants pour le congrès de Luxembourg, je n'ai pas réussi à trouver une personne pour faire le point sur l'évolution des technologies dans les secteurs du handicap sensoriel, physique et mental. C'est dommage, car je suis d'avis que c'est en partie dans ce domaine, qu'une amélioration substantielle du sort des handicapés va se faire. Mais de toutes façons, l'aspect psycho-pédagogique et social ne doit pas être négligé. Les discussions autour des concepts de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale n'ont pas cessé d'animer des discussions parfois venimeuses.

Lors du congrès, 4 interventions étaient en rapport avec la recherche et la politique dans le domaine du handicap:

- John McGREGOR McMASTER: Nouvelles initiatives en faveur des adolescents et adultes handicapés
- Andy ALASZEWSKI, Gerry DODSON, Norman HOST: Le tutorat dans une institution de placement pour enfants à handicap multiple
- Daniel VIDAUD: Les personnes handicapées: Evolution de leur statut, évolution de leur prise en charge
- Victoria Jean DIMIDJIAN: Quels soins pour les bébés toxicomanes?

Daniel VIDAUD (F) retrace l'évolution historique de la place du handicapé dans la société. Bien que beaucoup de problèmes subsistent, nos sociétés prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer les handicapés au niveau de l'école, du travail et de la vie sociale. La législation relative à la réadaptation au niveau Européen se met lentement en place et des projets comme Hélios 1 et 2 témoignent d'une avance réelle dans ce domaine.

Ces changements en faveur des personnes handicapées n'auraient pu se faire sans une évolution des attitudes de l'opinion publique. Il a fallu mettre en évidence les capacités résiduelles des personnes handicapés, combattre les préjugés négatifs et même protéger les personnes handicapées devant les professionnels qui s'en occupent, car souvent, l'approche professionnelle du problème du handicap - orientée plutôt aux besoins des professionnels que des handicapés -